

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2299

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard,
M. Gonzalez, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Renault,
M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	660 133 907
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	660 133 907
SOLDE	-660 133 907	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La contribution à l'audiovisuel public, qui représentait un coût de 138 € pour chaque Français, a été supprimée en 2022. Cette contribution servait à financer les antennes publiques de radiodiffusion et de télévision.

Or, le programme Radio France, qui était financé par la redevance, est désormais alimenté par l'affectation d'une fraction de la TVA afin de perpétuer le financement de l'audiovisuel public.

En proposant de supprimer le programme 374 « Radio France » de la mission Audiovisuel public, il s'agit de mettre véritablement fin au financement de Radio France par le contribuable français. C'est une mesure d'économies provenant du programme du Rassemblement National.

La suppression des crédits alloués au groupe radiophonique permettra d'économiser, en 2025, la somme de 660 millions d'euros. Il est temps de mettre un terme à ce financement, qui contribue à plomber nos comptes publics, et menace de creuser toujours davantage le déficit : si l'on se réfère au projet annuel de performances pour la mission *Audiovisuel public*, les crédits prévus pour Radio France en 2026 et 2027 s'élèvent, respectivement, à 667 et 674 millions d'euros, en hausse par rapport à cette année. Il faut en finir avec cette gabegie.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 660 133 907 euros pour le programme n°374 : "Radio France" de la mission : "Audiovisuel public".